

Paris, le 21 juillet 2016



CEPM
maiz'EUROP'

COMMUNIQUE DE PRESSE

DÉCARBONISATION DES TRANSPORTS : SE DONNER PLUS D'AMBITION ET CAPITALISER SUR LE BIOÉTHANOL CONVENTIONNEL

Suite à la publication par la Commission européenne le 20 juillet 2016 de sa communication sur « une stratégie européenne pour une mobilité à faible taux d'émission », la Confédération Européenne de la Production de Maïs (CEPM) réaffirme son soutien à la nécessaire réduction des émissions de carbone dans le secteur des transports et au rôle des biocarburants. Dans ce cadre, elle estime que le bioéthanol doit jouer un rôle significatif. Dès lors, elle regrette une proposition de stratégie sans ambition claire pour l'utilisation d'énergies renouvelables dans les transports, qui ne pourra pas rassurer les investisseurs, et le choix de privilégier à terme le démantèlement d'une filière bioéthanol conventionnelle pourtant performante et modèle pour la bioéconomie.

L'actuelle directive énergie renouvelable a démontré l'efficacité des objectifs chiffrés et obligatoires pour réduire les émissions du secteur des transports. De même, la contribution du bioéthanol conventionnel, notamment de maïs, à l'incorporation d'énergie renouvelable dans les carburants et pour réduire les émissions de gaz à effet de serre a été indispensable. Les externalités positives de la filière bioéthanol sont validées en termes d'emplois, de gaz à effet de serre, de sécurité énergétique ou d'apports de matières riches en protéines. **La CEPM refuse donc la persistance de la Commission à vouloir démanteler une filière bioéthanol conventionnelle performante.** Elle appelle les Etats à préserver les investissements réalisés et à créer les conditions de nouveaux investissements au-delà des niveaux actuels, en accélérant l'arrivée de carburants à forte teneur en bioéthanol.

Par ailleurs, la CEPM rappelle que la COP21 a reconnu le rôle de l'agriculture pour relever le double défi de la sécurité alimentaire et de la lutte contre le changement climatique. La CEPM estime que la bioéconomie est le bon cadre pour concilier ces deux objectifs. Elle offre une approche inclusive des enjeux agricoles fondée sur la complémentarité et les synergies des usages et non plus sur leur opposition. La filière bioéthanol est un pilier de la bioéconomie européenne avec des opérateurs économique leaders et les investisseurs de demain dans la chimie du végétal. Elle renforce la résilience économique de la maïsiculture européenne en diversifiant les marchés dans un contexte de volatilité et de libéralisation croissante du secteur agricole. **Pour la CEPM, cette nouvelle politique énergétique et dans les transports doit être l'occasion de développer la bioéconomie, et en particulier celle du bioéthanol de maïs.**

Contact: Céline Duroc, Délégué Permanent